

CORONAVIRUS

PROTOCOLE SANITAIRE DESTINÉ AUX CENTRES D'ÉCRITS ET AUX CANDIDATS

DATE DE MISE A JOUR : 25/01/2021

Ce protocole ne se substitue pas à la réglementation relative aux ERP mais vient, dans le contexte actuel d'urgence sanitaire, s'ajouter à cette réglementation.

Il décrit de manière opératoire les recommandations de la direction générale de l'administration et de la fonction publique du 15.12.2020.

Le port du masque (conforme aux normes en vigueur) est obligatoire tout le temps, y compris pendant les épreuves.

Les candidats positifs ou cas contact doivent respecter les règles d'isolement en vigueur.



Des consignes particulières et adaptées seront fixées au cas par cas pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

ARRIVÉE SUR LE SITE D'ÉCRITS LE MATIN : masques, solution hydro-alcoolique, distanciation

Les candidats doivent porter un masque en arrivant sur le site d'écrit. Ils devront présenter leur convocation et leur pièce d'identité en les tenant à **bout de bras** afin de maintenir une distance suffisante avec le surveillant.

Les candidats doivent procéder au nettoyage de leurs mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique mise à leur disposition **sous forme de distributeurs**.

Tous les surveillants doivent porter un masque.



Selon la situation, l'attente pour entrer sur le site d'écrit ou dans la salle d'examen, génère une file dans laquelle la distance d'un mètre minimum entre les personnes doit être respectée.

En prévision de cette file d'attente, il est demandé aux candidats du site parisien de se présenter une heure avant l'heure de début des épreuves et 30 minutes avant l'heure de début des épreuves dans les centres d'écrits de province.

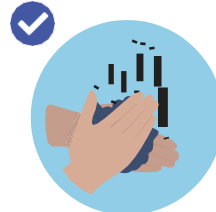
GIP CCMP - GEI-UNIV

Le cheminement dans le centre d'écrit jusqu'à la salle d'examen se fait, masque sur le visage, en respectant en permanence la distance d'un mètre minimum entre les candidats.

Un surveillant placé le long du parcours veillera au respect de la distance entre les candidats.

A l'intérieur du site d'examen, la localisation des lavabos pour le lavage des mains est affichée de manière visible.

Les consignes sanitaires sont affichées et visibles.



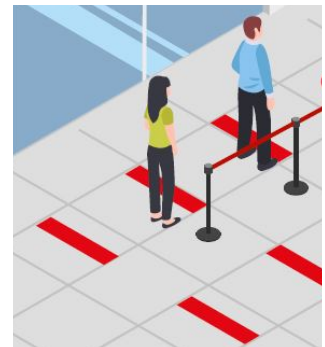
LA SALLE D'EXAMEN : nettoyage, solution hydro-alcoolique, distanciation, masques, pas de climatisation ni de ventilateurs, aération.

Au moment de franchir la porte d'entrée de la salle d'épreuves, les candidats montrent leur convocation au surveillant en la tenant à bout de bras.

L'entrée dans la salle d'examen se fait candidat par candidat dans les salles de moins de cinquante candidats et la file d'attente dans les couloirs ou espaces intermédiaires est organisée de manière à ce que la distance d'un mètre minimum entre les personnes soit assurée.

Dans les salles de plus de cinquante candidats, faire entrer les candidats si possible, par plusieurs entrées en leur donnant les consignes de placement adéquates (ex : entrée par le fond pour les candidats placés au fond, entrée par l'avant pour les candidats placés à l'avant).

La file d'attente dans les couloirs ou espaces intermédiaires est organisée de manière à ce que la distance d'un mètre minimum entre les personnes soit assurée. La distance est matérialisée par un marquage au sol.



Une solution hydro-alcoolique au format distributeur sera mise à disposition à l'entrée de la salle.

Les tables et chaises auront été nettoyées avant le début des épreuves avec un produit virucide chaque jour avant le début des épreuves du matin.

Les poignées de porte et les interrupteurs auront également été nettoyés.

La salle aura été aérée pendant 15 minutes minimum avant le début des épreuves du matin et sera à nouveau aérée pendant la même durée entre chaque épreuve après la sortie des candidats.



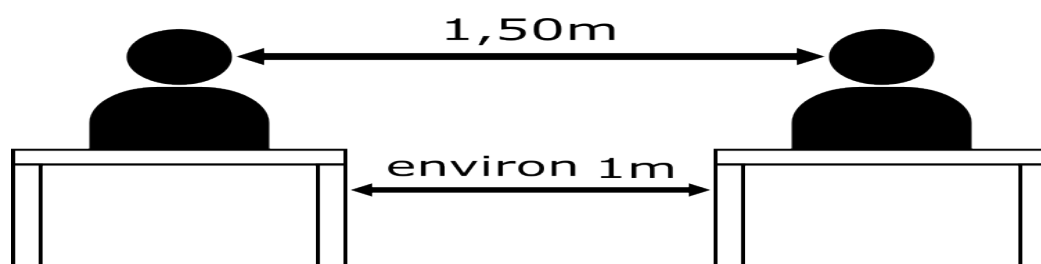
GIP CCMP - GEI-UNIV

Les copies et les brouillons auront été distribués avant l'arrivée des candidats par un surveillant portant un masque et ayant au préalable, nettoyé ses mains avec une solution hydro-alcoolique.

Les vérifications d'identité se font de la manière suivante : le candidat dépose sa pièce d'identité sur le coin supérieur droit de la table d'examen pour que le surveillant puisse regarder distinctement la pièce sans avoir besoin de la manipuler. Le surveillant peut demander au candidat de retirer partiellement son masque pour effectuer le contrôle d'identité.

Les sujets sont distribués par un surveillant portant un masque et ayant nettoyé au préalable, ses mains avec une solution hydro-alcoolique.

Les candidats composent sur des tables qui sont espacées entre elles de manière à ce qu'un mètre cinquante sépare chaque candidat "nez-à-nez".



Il est obligatoire pour les candidats de composer avec leur masque, à la fois pour se protéger et pour protéger ceux qui les entourent (candidats et surveillants).

Si, au cours d'une épreuve, le candidat souhaite boire ou se restaurer légèrement, il doit procéder comme suit :

- Se désinfecter les mains avec une SHA
- Décrocher son masque sur une oreille pour boire et/ou manger
- Repositionner son masque et se désinfecter à nouveau les mains avec une SHA



Il est fait appel au sens de la responsabilité individuelle des candidats.

Les candidats sont autorisés à boire et se restaurer légèrement à leur table de composition en veillant à jeter dans un sac hermétique, les restes de leur consommation.

A la fin de chaque épreuve, après avoir déposé leur copie dans une **bannette ou corbeille** présentée par un surveillant dont les mains auront été préalablement désinfectées avec une SHA, les candidats pourront sortir sur indication du chef de centre ou du surveillant en respectant toujours **la distance minimum d'un mètre** entre chaque personne.

Les candidats sortent un par un dans les salles de moins de cinquante candidats et le cheminement dans le centre d'écrit se fait en respectant toujours la distance minimum d'un mètre entre chaque personne.

Dans les salles supérieures à cinquante candidats, la sortie se fait par rangée, toujours en respectant toujours la distance minimum d'un mètre entre chaque personne.

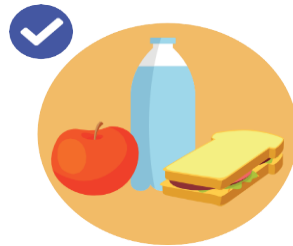
Ces consignes valent pour les épreuves du matin et celles de l'après-midi.

Le non-respect par un candidat des consignes sanitaires, dûment constaté par un surveillant ou le chef de centre, entraînera l'exclusion du candidat de l'épreuve concernée.

GIP CCMP - GEI-UNIV

LE DÉJEUNER SUR LE SITE D'ÉCRIT : pas de restauration garantie, sac plastique fermé pour les déchets et le masque usagé, distanciation.

Les candidats qui ne pourront bénéficier d'aucune offre de restauration collective sur le site d'écrit sont invités à apporter leur déjeuner.



La prise du déjeuner dans un espace en extérieur (cour, pelouse ou en dehors du site) est obligatoire, les couloirs et espaces intermédiaires du site d'écrit étant proscrits.

Il est fait appel au sens des responsabilités des candidats et au respect des règles de distanciation en vigueur lors de la pause déjeuner.

Tous les déchets seront conservés par les candidats dans un sac plastique fermé hermétiquement (lequel devra contenir le masque usagé remplacé en milieu de journée) et emporté par le candidat chez lui à la fin de la journée d'épreuves.

Les candidats qui bénéficieront d'un service de restauration collective sur le site d'écrit seront informés avant les épreuves (mention en sera faite sur les convocations) et devront dans ce cas, suivre strictement les consignes sanitaires mises en place dans les réfectoires ou cafétérias.

UTILISATION DES SANITAIRES : consignes habituelles de lavage des mains (avant et après utilisation des sanitaires), solution hydro-alcoolique

Pas d'utilisation des essuie-mains en textile qui devront être retirés ou des sèche-mains électriques qui devront être débranchés (à défaut une signalétique explicite devra être apposée les interdisant).

Si possible, fermer le robinet avec le coude.

Les sanitaires seront nettoyés plusieurs fois par jour et si possible aérés .

En plus du savon, une solution hydro-alcoolique au format distributeur sera mise à disposition.

Une régulation du nombre de personnes présentes dans les sanitaires sera effectuée de manière à ce que la distance d'un mètre entre les personnes soit toujours respectée. Les centres afficheront cette consigne devant les sanitaires.

Les candidats souhaitant se rendre aux toilettes pendant une épreuve seront accompagnés par un surveillant et devront porter leur masque.



GIP CCMP - GEI-UNIV

DÉPART DU SITE D'ÉCRIT : distanciation, port du masque jusqu'à la sortie

Le départ des candidats à la fin de la journée d'épreuves se fait dans les mêmes conditions que l'arrivée et la sortie pour la pause déjeuner : sortie de la salle d'examen candidat par candidat ou par rangée, cheminement des candidats sur le site d'écrit en respectant la distance minimale d'un mètre entre chaque personne.

Un surveillant, le long du parcours des salles d'examen vers la sortie du centre d'écrit veille au respect strict de cette consigne ainsi qu'au port du masque au minimum jusqu'au portail de l'établissement.

MOYENS DE TRANSPORT POUR ACCÉDER AUX SITES D'ÉCRIT

Pour se rendre dans les centres d'écrit et en revenir, il est conseillé aux candidats, dans la mesure du possible, de **privilégier un moyen de transport individuel**.

A défaut, en cas d'utilisation des transports en commun, les mesures barrières sont à appliquer (y compris le port du masque et une solution hydro-alcoolique) : la distanciation est à privilégier.

Récapitulatif des consignes

Pour les candidats

- Prévoir une arrivée anticipée en prévision des files pour entrer sur le site d'écrit (1 heure)
- Porter un masque conforme aux normes en vigueur dès l'entrée sur le site d'écrit et sur le trajet vers le site d'écrit et au retour
- Prévoir d'apporter au minimum deux masques par journée
- Pratiquer la distanciation sociale
- Prévoir d'apporter son déjeuner et conserver les déchets et les masques usagés dans un sac plastique fermé hermétiquement (si possible doublé) à rapporter chez soi chaque soir.
- Prévoir d'apporter une petite bouteille de gel ou solution hydro-alcoolique pour le nettoyage des mains pendant le trajet aller vers le centre d'écrit et le trajet retour du centre d'écrit.

Pour les chefs de centre

- Désigner un référent COVID
- Prévoir une ouverture du site d'écrit 1 heure minimum avant l'heure de début de la première épreuve du matin.
- Prévoir un nombre suffisant de surveillants pour veiller au lavage des mains à l'entrée du site avec du gel ou une solution hydro-alcoolique et faire respecter les distances entre les personnes à l'intérieur du site d'écrit
- Prévoir le nettoyage complet des salles avant chaque journée d'épreuves, nettoyage des tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs, rampes d'escalier et couloirs compris
- Dans les sanitaires, supprimer les essuie-mains en textile, prévoir un nettoyage complet avant chaque journée d'épreuve et si possible en journée ainsi qu'une aération.
- Supprimer la climatisation et les ventilateurs mais prévoir l'aération des salles d'examen avant les épreuves, entre les épreuves et après les épreuves.
- Veiller à la mise à disposition de masques (1 masque par demi-journée) pour tous les surveillants et intervenants sur le site des épreuves et au bon respect du port du masque sur le nez et la bouche.
- Le chef de centre ou le référent COVID veilleront à ce que tous les surveillants reçoivent et appliquent les consignes sanitaires décrites dans ce protocole.

Le chef de centre ou le responsable sanitaire et logistique désigné veille à ce que tous les surveillants reçoivent les consignes sanitaires décrites dans ce protocole.